

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: 0003 PATTINE POUR MARBRE INCOLORE
- · **UFI**: 8J10-80T7-7003-2VFM
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation
- SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- · Emploi de la substance / de la préparation: traitement de protection sur marbres après cristallisation
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

EASY LAB

21, rue André Chénier

69120 Vaulx en Velin (Grand Lyon)

Tél: 04.72.35.16.27 - Fax: 04.78.54.53.71

E-Mail: easylab@easylabfinish.com Internet: WWW.EASYLABFINISH.COM

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique - Bruxelles: +32 070/245 245

Luxembourg: Centre anti poison: (+352) 8002 5500

Suisse: 145

Depuis l'étranger : Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h : +41 44 251 51 51

www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: 0003 - PATTINE POUR MARBRE INCOLORE

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger :





GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement : Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

· Mentions de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement

de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

2.3 Autres dangers:

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % .

· Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information complémentaire disponible

(suite page 3)



Page: 3/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: 0003 - PATTINE POUR MARBRE INCOLORE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

EINECS: 201-607-5 Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2%50-100%

Numéro index: 607-009-00-4 aromatics

Reg.nr.: 01-2119463258-33-xxxx 🏇 Flam. Liq. 3, H226; 🚯 Asp. Tox. 1, H304; 🕦 STOT SE 3,

H336, EUH066

· SVHC Aucun

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

r as d'adit es informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- · Pour les non-secouristes Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Pour les secouristes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Page: 4/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: 0003 - PATTINE POUR MARBRE INCOLORE

(suite de la page 3)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:





Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle :
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures (10-25%)

VLEP (France) Valeur à long terme: 2 mg/m³

· DNEL

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Dermique DNEL Worker long-term systemic 300 mg/kg bw/d

Inhalatoire DNEL Worker long-term systemic 1.500 mg/m³

(suite page 5)



Page : 5/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: 0003 - PATTINE POUR MARBRE INCOLORE

(suite de la page 4)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Protection des mains: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Matériau des gants : Sans objet
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueForme:Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 140-175 °C (Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes,

isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)

· **Inflammabilité** Inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 0,6 Vol % (Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes,

isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)

· Supérieure: 6,5 Vol % (Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes,

isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)

· **Point éclair :** >38 °C (Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes,

isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)

• Température d'auto inflammation: >200 °C (Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes,

isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)

· Température de décomposition: Non déterminé.

· **pH** Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Dynamique à 20 °C: 0 mPas

Solubilité

· I'eau: Pas ou peu miscible

(suite page 6)



Page: 6/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition: 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: 0003 - PATTINE POUR MARBRE INCOLORE

(suite de la page 5)

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 0,4 hPa (Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes,

isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: ~0,79928 g/cm3 · Densité relative Non déterminé. Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations :

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

· Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)



Page : 7/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: 0003 - PATTINE POUR MARBRE INCOLORE

(suite de la page 6)

- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h >5.000 mg/l (rat)

- · Effet primaire d'irritation :
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 8)



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: 0003 - PATTINE POUR MARBRE INCOLORE

(suite de la page 7)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11

- · 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN1263
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · **DOT** Paint
- · ADR UN1263 PEINTURES
- · **IMDG, IATA** PAINT
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT



· Classe 3 Liquides inflammables.

(suite page 9)



Page: 9/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: 0003 - PATTINE POUR MARBRE INCOLORE

· Label 3

(suite de la page 8)

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

 · Code danger:
 30

 · No EMS:
 F-E,S-E

 · Stowage Category
 A

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· DOT

• **Quantity limitations**On passenger aircraft/rail: 60 L
On cargo aircraft only: 220 L

On daigo airdian dhiy. 220 E

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000

ml

Catégorie de transportCode de restriction en tunnelsD/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

(suite page 10)



Page: 10/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: 0003 - PATTINE POUR MARBRE INCOLORE

(suite de la page 9)

Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1434 du 25 avril 2023 portant 19ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 1, section 1.1.3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1435 du 2 mai 2023 portant 20ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2024/197 du 19 octobre 2023 portant 21ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement

(suite page 11)



Page: 11/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 13.12.2024 Numéro de version 1 Révision: 13.12.2024

Nom du produit: 0003 - PATTINE POUR MARBRE INCOLORE

(suite de la page 10)

(CE) 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2023/707.

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

Règles d'extrapolation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Date de la version précédente: 13.12.2024

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

FR -